

Section LIGNE A

8 JUIN 2017

LE P.A-SACEM, C'EST L'INTENSIFICATION DU TRAVAIL ET LA RETRIBUTION ALEATOIRE

Les agents de conduite de la Ligne A sont devenus les cibles d'un nouveau dispositif qui introduit la prime à l'acte pour celui ou celle qui pourra et effectuera un Pilotage Automatique (PA) sur un segment horaire déterminé et non plus une présence légale. La Direction de la ligne A s'est bien gardée de son côté d'informer les salariés sur un choix technique qui va bouleverser nos conditions de travail et notre capacité à les supporter lorsque l'offre de transport sera augmentée.

Le protocole de l'optimisation des moyens humains

- ➔ faire progresser la ponctualité et la production;
- ➔ homogénéiser le trafic et résorber le retard ;
- ➔ diminution des contraintes d'exploitation.

s'inscrit dans une stratégie d'entreprise qui a pour seul but l'optimisation des moyens existants dans un contexte général de restrictions des moyens. Dans quelques mois, ces effets seront visibles dans notre quotidien... et perceptibles sur notre feuille de paye.

Les organisations syndicales UNSA, CGT, FO et SUD ont signé le protocole d'accord PA/SACEM Ligne A le 19 mai 2017. Nous sommes loin d'un protocole à vocation sociale. Il

La réglementation ferroviaire (RATP seulement!) est modifiée pour tenir compte de l'intégration du PA à caractère obligatoire.

L'improbable prime SACEM l'unique argument des réformistes au détriment des tableaux de services

Les mesures dites « d'accompagnement » octroient généreusement aux agents une première prime de mise en service de 250 euros pour le mois de juin. La paix sociale est une valeur en baisse. Puis une seconde prime mensuelle moyenne de 60 euros ... à voir ! Le protocole précise qu'elle sera calculée sur la base de la POS variable dont 30 euros minimum (sur ces 60 euros) seraient versés à condition que le conducteur soit présent « la moitié du mois » et à condition d'effectuer un service voyageur, prime toujours calculée sur la base de la POS variable ! **Accepter syndicalement une partie variable est inacceptable, alors que l'ensemble du collectif contribue au succès de notre transport public.**



Les signataires du protocole PA-SACEM doivent mesurer l'ampleur de leur acte. SOLIDAIRES ne revendique pas un retour à la vapeur et au bleu de chauffe. Dans le cadre de l'évolution naturelle des technologies, il serait normal que la machine s'adapte à l'homme et non le contraire. Si les tableaux de service tels qu'ils nous sont proposés sont mis en œuvre à la fin de l'hiver, demain avec la volonté inscrite dans ce protocole de voir la productivité augmenter, il faudra s'attendre rapidement à une offre de service sans commune mesure avec celle-ci. Comment, dans cette hypothèse, la Direction de la RATP compte-elle assurer un déroulement de carrière humainement tenable pendant 28 ans et 43 années de cotisations ?